

Estalin Polish

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- Identificateur de produit

Nom commercial Estalish

Nom chimique

Type de produit Mélange Code produit PL11225

1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Estalin SA

St-Sébastien 9 2800 Delémont Suisse

Tél. +41 32 4230144 Fax +41 32 4230146

1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- Tox-ZentrumZürich Switzerland

TOX INFO SUISSE: 145

Distributeur Suisse : HYPROS SA

Pont-du-Centenaire 144 1228 PLAN-LES-OUATES

Tél. 022 338 35 00 hypros@hypros.com

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable - Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 3

2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement

Pictogrammes de danger





Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme	
Consoils de prudence		

Conseils de brudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement agréé
Phrases EUH	
EUH208	Contient dipentène (138-86-3) . Peut produire une réaction allergique

2.3. - Autres dangers

11/04/2019 - Français 1/11



Estalin Polish

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

Non applicable

3.2. - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
éthanol, alcool éthylique	N° CAS : 64-17-5 N° Index : 603-002-00-5 N° CE : 200-578-6	10 - 50	Flam. Liq. 2 - H225	
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	N° CAS : 920-901-0 N° Index : N° CE :	1 - 5	Asp. Tox. 1 - H304	
dipentène	N° CAS : 138-86-3 N° Index : 601-029-00-7 N° CE : 205-341-0	0,1 - 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	
morpholine	N° CAS : 110-91-8 N° Index : 613-028-00-9 N° CE : 203-815-1	0,1 - 1	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Corr. 1B - H314	

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

Mesures en cas d'inhalation -	aucunes mesures particulières ne sont exigées.
-------------------------------	--

- Veiller à un apport d'air frais.

Mesures en cas de contact avec la peau - Se laver immédiatement avec: Eau

- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un

conseil médical.

Mesures en cas de contact avec les yeux - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche

oculaire ou de l'eau.

- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Mesures en cas d'ingestion - Rincer la bouche abondamment à l'eau.

- NE PAS faire vomir.

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets après inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets après contact avec la peau - Aucune information disponible.

Symptômes et effets après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

<u>Symptômes et effets après ingestion</u> - Aucune information disponible.

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre

11/04/2019 - Français 2/11



Estalin Polish

-	Diox	/de	de	carbone ((CO2))
---	------	-----	----	-----------	-------	---

- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

- Aucune information disponible.

Produits de décomposition

- Aucune information disponible.

5.3. - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Assurer une aération suffisante.

- Eloigner toute source d'ignition.

Pour les secouristes - Aucune information disponible.

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils appropriés de confinement - Aucune information disponible.

Conseils appropriés de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable,

diatomite, liant d'acides, liant universel).

- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir paragraphe 13
- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de

manière à exclure les risques suivants:

Génération/dégagement de poussière

- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols

- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

- Ne pas fumer pendant l'utilisation.

3/11 11/04/2019 - Français



Estalin Polish

- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du - Aucune information disponible. travail

7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières liquides inflammables
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Protéger contre: Forte chaleur

7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. - Paramètres de contrôle

morpholine (110-91-8)			
VLE mg/m3 (CH)	72 mg/m3		
VLE ppm (CH)	20 ppm		
VME mg/m3 (CH)	36 mg/m3		
VME ppm (CH)	10 ppm		
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics (920-901-0)			
VLE mg/m3 (CH)	940 mg/m3		
VLE ppm (CH)	200 ppm		
VME mg/m3 (CH)	710 mg/m3		
VME ppm (CH)	150 ppm		
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)			
VLE mg/m3 (CH)	1920 mg/m3		
VLE ppm (CH)	1000 ppm		

960 mg/m3

500 ppm

0 2	- Cont	râlaa	40	ľovno	oition
\sim	- (.()[]]	10105	$(1 \leftarrow$	1 (-) X ()()	151116311

VME mg/m3 (CH)

VME ppm (CH)

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Couleur	Liquide rose	Aspect Odeur	émulsion caractéristique
<u> </u>		<u> </u>	odi dotoriotiquo
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
рН		6,5 < V < 7,5	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		< 10 °C	
Point d'ébullition		< 100 °C	

11/04/2019 - Français 4/11



Estalin Polish

Point éclair	23 °C < V < 55 °C
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	> 3,5 % Vol.
Limite supérieure d'explosivité	< 15 % Vol.
Pression de vapeur	110 Pa < V < 175 Pa
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	< 1 kg/l
Solubilité (Eau)	Partiellement soluble
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	> 20,5 mm²/s
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2. - Autres informations

Teneur en COV	18,9 %	
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible	
Conductivité	Aucune donnée disponible	

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation

10.5. - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

11/04/2019 - Français 5/11



Estalin Polish

<u>Toxicité aiguë</u>	- Non classé	
	LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
	LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
	LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
	LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
	LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
	LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible
	- Compte tenu des données disponibles, les remplis.	critères de classification ne sont pas
Corrosion cutanée / irritation cutanée	- Non classé	
Lésions oculaires graves / irritation oculaires	- Non classé	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	- Non classé	
Mutagénicité sur les cellules germinales	- Non classé	
Cancérogénicité	- Non classé	
Toxicité pour la reproduction	- Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique	- Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée	- Non classé	
Danger par aspiration	- Non classé	

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

11/04/2019 - Français 6/11



Estalin Polish

- Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.
- 12.4. Mobilité dans le sol
- Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- 12.6. Autres effets néfastes
- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des

autorités locales.

<u>Evacuation des eaux</u> - Aucune information disponible.

<u>Précautions particulières à prendre</u> - Aucune information disponible.

<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou</u> - Aucune information disponible.

Régionale

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

 Numéro ONU (ADR)
 :
 UN1263

 Numéro ONU (RID)
 :
 UN1263

 Numéro ONU (IMDG)
 :
 UN1263

 Numéro ONU (IATA)
 :
 UN1263

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

11/04/2019 - Français 7/11



Estalin Polish

Nom d'expédition des Nations : PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, unies (ADR) : PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou

cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et

diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair (éthanol, alcool éthylique)

Nom d'expédition des Nations : PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, unies (RID) : PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou

cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et

diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair (éthanol, alcool éthylique)

Nom d'expédition des Nations : PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, unies (IMDG) : cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou

cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et

diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair (éthanol, alcool éthylique)

Nom d'expédition des Nations : PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis,

cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et

diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair (éthanol, alcool éthylique)

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR : 3
Code de Classification ADR : F1

Pictogrammes

Classe (RID) : 3

<u>Pictogrammes</u>

<u>Classe (IMDG)</u> : 3 Pictogrammes

Classe (IATA) : 3

<u>Pictogrammes</u>

unies (IATA)

14.4. - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

Groupe d'emballage (RID) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5. - Dangers pour l'environnement

<u>Dangers pour l'environnement</u> : Non Polluant marin : Non

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

11/04/2019 - Français 8/11



Estalin Polish

640F+650+367

ADR

<u>Code de Classification ADR</u> : F1

<u>Dispositions spéciales ADR</u> : 163+

Quantités limitées ADR : 5 L

Quantités exceptées ADR : E1

Instructions d'emballage ADR : P001 LP01 R001

<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u> : PP1 <u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u> : MP19 <u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u> : T2

Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs : TP1 TP29

pour vrac

Code-citerne ADR : L4BN

Dispositions spéciales citernes ADR

Véhicule pour le transport en citerne:FLCatégorie de transport ADR:3Code de restriction en tunnels ADR:D/E

Dispositions spéciales chargement, déchargement et

manutention ADR

Dispositions spéciales - Colis

Dispositions spéciales - Vrac

<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u> : S2 N° d'identification du danger ADR : 33

RID

<u>Dispositions spéciales</u> :

Quantités limitées

Quantités exceptées

IMDG

<u>Dispositions spéciales</u> :

Quantités limitées

Quantités exceptées : Instructions d'emballage :

Dispositions spéciales d'emballage :

Instruction(s) IBC

<u>Dispositions IBC</u>

Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac

<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs</u> : <u>pour vrac</u>

Codes EmS

Arrimage et manutention :

<u>Séparation</u>

Propriétés et observations :

11/04/2019 - Français 9/11



Estalin Polish

IATA

PCA - Quantités exceptées

PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage :

PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par

emballage

PCA - Packing Instructions

PCA - Quantité nette maximale par emballage

<u>CAO - Instructions d'emballage</u> :

CAO - Quantité nette maximale par emballage

<u>Dispositions spéciales</u>

Code ERG

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des Aucun

candidats Reach

Composants dans l'annexe Aucun

<u>XIV</u>

Composants dans l'annexe Aucun

XVII

Teneur en COV 18,9 %

15.2. - Évaluation de la sécurité chimique

<u>Evaluation de la sécurité chimique</u> - Aucune information disponible.

effectuée pour le produit

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS

N° de version	Date émission	Description des modifications
1	28.01.2016	

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie cutanée
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie orale
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Aiguë 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables

11/04/2019 - Français 10/11



Estalin Polish

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H332	Nocif par inhalation
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

*** *** ***

11/04/2019 - Français 11/11